

Commune de Moissieu sur Dolon

# Information municipale

## **1. Cérémonie du 8 mai.**

Il y a 80 ans, l'armistice marquant la fin de la seconde guerre mondiale en Europe, était signée, mettant fin à 6 années de conflit.

Chaque année, nous exhortons les dirigeants de toutes les zones de guerre à plus de retenue, à trouver des solutions pour que la paix entre les états souverains l'emporte. Pourtant il existe toujours des peuples qui souffrent, des conflits qui s'éternisent, et certains dirigeants qui ne veulent rien entendre. De plus, une nouvelle forme de guerre économique plus sournoise encore, mais toute aussi violente apparait maintenant au grand jour.

En cette période troublée, il est important de se souvenir des sacrifices qu'ont connus nos aînés, pour que nos libertés et nos droits soient préservés.

La cérémonie de commémoration se déroulera à 11 h 30 devant le monument aux morts de la commune. A l'issue, le traditionnel verre de l'amitié offert par la municipalité sera partagé à la salle des fêtes.

## **2. Inscriptions à l'école (rappel)**

**Les inscriptions à l'école communale doivent être faites en mairie.** Une fiche d'inscription vous sera remise avec la liste des pièces à fournir. Tous ces documents devront ensuite être retournés rapidement en mairie, avant transmission auprès de Madame la directrice de l'établissement scolaire.

Le groupe scolaire de Moissieu dispose de 3 classes :

- ✓ Maternelle regroupant 3 niveaux : petite, moyenne et grande section
- ✓ CP – CE1
- ✓ CE2 – CM1 – CM2.

*Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :*

- ✓ *Lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h 00*
- ✓ *Jeudi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 30*

### **3. Budget communal**

Vendredi 11 avril, le conseil municipal a voté à l'unanimité des conseillers présents le **Budget communal de l'année 2025**.

#### **3.1. Budget de FONCTIONNEMENT**

Le budget des recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibre à **539 397,00 €**.

- **Postes de recettes de fonctionnement :**

Impôts et taxes reçues .....	306 649 €
Atténuation de charges .....	1 500 €
Dotations-participations .....	69 331 €
Revenus des locations.....	32 900 €
Produits et services encaissés .....	29 485 €
Produits divers et résultat reporté .....	99 532 €
(dont 98 980 € report positif de fonctionnement, l'année 2024)	

- **Postes de dépenses de fonctionnement :**

Charges générales (eau, EDF, combustibles, voirie, matériel, bâtiments, assurances, locations diverses, taxes foncières, cantine... ..	233 500 €
Charges de personnel et indemnités des élus (salaires + charges) .....	260 250 €
Subventions aux associations .....	9 000 €
Charges financières (remboursements des intérêts d'emprunts) .....	21 200 €
Diverses charges .....	15 447 €
(non-valeur + divers)	

#### **3.2. Budget d'INVESTISSEMENT**

Le budget des recettes et dépenses d'investissement s'équilibre à **434 383,00 €** (hors opérations d'ordre).

• <u>Postes de recettes d'investissement :</u>	
Solde 2024 non engagé et reporté .....	225 385 €
Dotations et fonds divers (dont récup TVA).....	157 063 €
Subventions .....	51 435 €
Divers .....	500 €
• <u>Postes de dépenses d'investissement :</u>	
Mairie.....	45 583 €
Voirie.....	140 000 €
Espaces verts .....	5 000 €
Eglise .....	4 000 €
Presbytère.....	7 000 €
Logements communaux .....	5 000 €
Matériel .....	10 800 €
Groupe scolaire .....	10 000 €
Cantine .....	5 000 €
Salle des fêtes.....	41 000 €
Cimetière.....	7 000 €
Illuminations de Noël.....	3 000 €
Plateau sportif .....	40 000 €
Bâtiment multiservices.....	45 000 €
Remboursement capital des emprunts + divers .....	66 000 €

Le solde positif du budget de fonctionnement de 2024 n'a volontairement pas été transféré en recettes du budget d'investissement 2025 car nous pourrions toujours avoir pour cette année quelques (mauvaises...) surprises sur les attributions des dotations de l'Etat, mais aussi parce que les recettes d'investissement 2025 sont relativement conséquentes grâce aux excédents des années 2023 et 2024, et au remboursement de plus de 157 000 € de TVA que nous avons payé en 2023, au moment du règlement des factures d'investissement de la salle des fêtes, du plateau sportif et de l'aire de jeux. Enfin nous attendons le solde des règlements de certaines subventions en provenance du Département et de la Région.

Les budgets doivent être équilibrés, aussi les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont sur certains postes volontairement surévalués. L'objectif, tant en fonctionnement qu'en investissement, sera pour 2025 d'être vigilant sur toutes les dépenses, afin de préserver en fin d'exercice un reliquat positif qui sera bien utile pour les prochaines années.

Côté investissement, les principaux postes de dépenses concernent :

- . La voirie (chemin des Albergeries, Impasses Millat et Villard),
- . La mairie (aménagement de la salle d'accueil et réfection d'une partie du toit),
- . L'aménagement du bar « le Balcon des Alpes » et le changement des matériels de climatisation du Pix'L et du local pâtisserie, dans le bâtiment multiservices,
- . Le déplacement du jeu de boules afin d'avoir un parking de grande capacité au centre du village,
- . Un poste important concerne le remboursement en capital des emprunts.

#### **4. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) réunions à venir**

Le plan Local d'Urbanisme Intercommunal est toujours en cours d'élaboration. Les débats portant sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) font l'objet de commissions depuis l'été 2024. Prochainement les règlements (graphique et de zonage), et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) seront présentés lors de réunions publiques. Une première réunion générale à l'échelle des 37 communes aura lieu le mercredi 14 mai à 18 h 30, salle d'Animation à la Chapelle de Surieu. Suivra ensuite une réunion présentant les documents réglementaires qui s'appliqueront au PLUI : règlement graphique du zonage, règlement écrit et OAP, mardi 20 mai à 18 h 30, salle Lancellier à Pisieu (si vous ne souhaitez assister qu'à une seule réunion, privilégiez celle de Pisieu mardi 20 mai).

L'objectif reste toujours d'arrêter le PLUI en Conseil Communautaire à l'automne 2025, Suivra ensuite la phase de validation par chaque commune en Conseil Municipal en fin d'année.

#### **5. Elections municipales 2026**

Le 7 avril, 2025, l'Assemblée Nationale a définitivement adopté la proposition de loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales, afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

Qu'est-ce que ça change ? Le mode de scrutin des élections municipales appliqué dans les communes de plus de 1000 habitants est étendu au quelque 25 000 communes de moins de 1000 habitants.

A Moissieu, aux dernières élections municipales, la parité n'était pas obligatoire, et le nombre de candidats par liste n'était pas règlementé (par exemple : candidat unique, liste de 5 candidats ou liste complète de 15 candidats). Le panachage était également possible : on pouvait rayer un ou plusieurs candidats d'une liste et rajouter un ou plusieurs candidats d'une liste concurrente. Pour les prochaines élections tout cela ne sera plus possible : le scrutin proportionnel de liste prévoit, pour une commune 500 à 999 habitants (c'est le cas de Moissieu), que chaque liste devra être composée de 15 candidats, respecter la parité, et le panachage ne sera plus possible (on ne pourra plus rayer un ou plusieurs candidats d'une liste pour le ou les remplacer par le ou les candidats d'une autre liste). Nous ne voterons plus pour un candidat, mais pour une liste complète. Cela veut dire également qu'un bulletin de vote sur lequel un nom est rayé ou ajouté sera automatiquement considéré comme nul.

En cas de pluralité de listes, celle qui aura obtenu 50 % des voix dès le premier tour aura automatiquement la moitié du nombre de sièges arrondi à l'entier supérieur. Les sièges restants seront répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, à la proportionnelle.

Nota : en cas de difficulté de réunir 15 candidats sur une liste, la loi autorise le dépôt de listes incomplètes : pour les communes de 500 à 999 habitants, le nombre de candidats peut être ramené à 13 par liste.

## **6. Quelques incivilités sur notre territoire**

Il arrive parfois de constater quelques incivilités aux abords de la salle des fêtes, particulièrement les soirs des veilles de week-ends : bouteilles ou canettes d'alcool ou de bières laissées sur le parking ou cachées dans les haies, déchets d'emballages, cendrier déplacé, et surtout des débris de bouteilles laissés sur le plateau sportif et l'aire de jeux. Il est regrettable, et très désagréable, pour les parents qui accompagnent leur enfants le dimanche matin, de trouver sur les aires de jeux des débris de verres et emballages gras !

Ces incivilités ne sont pas du fait des occupants (associations ou privés) de la salle des fêtes le week-end, mais bien de personnes qui viennent finir la nuit au village avant de rentrer chez eux.

Des poubelles ont été installés, les containers du point propre (verres et autres) sont sur la place : le civisme voudrait qu'ils soient utilisés, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Doit-on envisager de mettre des caméras de surveillance (dont les coûts élevés d'installation et de maintenance sont à la charge de la commune) afin de dissuader ce type d'agissement ?

## **7. Des aides pour rénover votre logement**

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) accompagne les propriétaires dans les travaux d'adaptation ou de rénovation de votre logement.

Vous êtes propriétaire, et vous souhaitez réaliser dans votre logement des travaux :

- . d'adaptation (vieillesse, handicap...) pour favoriser le maintien à domicile
- . de mise aux normes du logement pour lutter contre l'insalubrité
- . de rénovation énergétique globale pour réduire les dépenses et gagner en confort thermique,

Vous pouvez être aidés : aides financières, conseils techniques et administratives dans le montage de votre dossier, sous conditions de ressources\*.

renseignements :

. contact Rénov'Habitat : 04 74 79 24 14, ou par mail à l'adresse suivante : [renov-habitat@entre-bievreethone.fr](mailto:renov-habitat@entre-bievreethone.fr)

. permanence (sur rendez-vous) dans les locaux au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie de Beaurepaire, le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, de 10 h 00 à 12 h 00.

(\*Avant d'appeler, munissez-vous de votre avis d'imposition).

## **8. Travaux d'enfouissement des lignes haute tension par Enedis.**

Les travaux d'enfouissement des lignes haute tension, commencés en décembre, seront bientôt terminés : Les Montées des Murs et du Chêne, le Chemin de la Combe d'Orge et une partie du Chemin des Peupliers sont maintenant rendus à la circulation. Des travaux sont à finir Route chez Martin et Montée de la Vijute. La plupart des nouveaux transformateurs sont en place. Il restera dans les prochaines semaines à terminer les raccordements définitifs, qui ne devraient pas gêner la circulation sur nos routes.

